

Pourquoi ?

Les précédents projets ont fait l'objet d'un rejet systématique pour les raisons suivantes :

- Un paysage de qualité, comprenant en particulier le site classé de la vallée de La Gartempe sur les communes de Pindray et de Jouhet.
- Montmorillon, qui comprend un important patrimoine bâti de qualité ayant justifié l'institution d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager en 1995.
- Le château de Pruniers, monument historique inscrit.
- Le site de Saint-Savin inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, et sa zone tampon qui doit permettre de mieux protéger les perspectives visuelles de l'abbaye.
- Neuf sites Natura 2000 à proximité, abritant sept espèces de chiroptères et dix-huit espèces d'oiseaux protégés, avec des échanges entre les différents sites.
- La préservation de tout impact des monuments objets de travaux de réhabilitation ayant vocation à renforcer l'attrait économique et touristique de leur secteur géographique d'implantation : est ici directement concernée la Maison Dieu de Montmorillon avec le projet ROBUCHON.

Notre riche patrimoine architectural et paysager, mérite nettement mieux comme opération de valorisation, que la création de cette zone industrielle qui va totalement défigurer notre cadre de vie.

Association
pour la Sauvegarde
de la Gartempe



ANIMA'JOUHET

LE VENT TOURNE
SUR JOUHET

Contact :
paul.genet.asg@orange.fr

Contact :
anima.jouhet@yahoo.com

Contact :
le-vent-tourne-a-jouhet@laposte.net



Trois zones d'implantations potentielles (ZIP) ont été sélectionnées par ENERTRAG, qui a reçu, du Conseil municipal de JOUHET, l'autorisation de réaliser une étude environnementale et d'impact pour son projet d'implantation d'éoliennes industrielles sur le territoire de cette commune.

Il faut leur ajouter la ou les zones déterminées par Energie TEAM pour son propre projet d'implantation d'éoliennes industrielles sur les communes de JOUHET et de HAIMS.

Une zone d'implantation potentielle telle que sélectionnée par Energie TEAM, encercle le bourg de HAIMS, et se situe dans le prolongement de deux des zones qu'ENERTRAG a retenues sur la commune de JOUHET.

Sur la carte à l'intérieur de ce dépliant, nous avons reproduit les contours des zones d'implantations potentielles retenues par ces deux sociétés qui prospectent les propriétaires des terrains concernés.

Les zones d'implantations potentielles retenues par ENERTRAG et Energie TEAM

